



République Française
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
D' ARGENT 68160 Sainte-Croix-aux-Mines**

Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **25 Janvier 2018** à 19 H 30 à la mairie de **Lièpvre**

Etaient présents sous la présidence de M. Claude ABEL, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Lièpvre,

M. Pierrot HESTIN
M. Denis PETIT
Mme Claudine EGERMANN

Les Conseillers de Rombach-le-Franc

M. Jean-Pierre HESTIN
M. Patrick FEIL

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Claude SCHMITT
Mme Marie-Christine SALBER
Mme Agnès HENRICHES

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

M. Paul DROUILLON
M. Philippe JAEGI
Mme Florence SAULAS
Mme Bernadette WALLER
Mme Nadège FLORENTZ

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Rémy VOINSON,
M. Pierre LEISY,

procuration à M. Claude SCHMITT
procuration à M. Jean-Pierre HESTIN

Absent excusé :

M. Pascal FEIL

ORDRE DU JOUR

- 308/2018 Adoption du procès-verbal de la séance du 30/11/2017**
- 309/2018 SPL EVA : Projet de manifestation « MOUV SANS C »**
- 310/2018 Patchwork – Modes et Tissus Automne : organisation aux mêmes dates**
- 311/2018 Contrat de prévoyance du personnel**
- 312/2018 Réhabilitation du bâtiment de la Porte d'Alsace – Validation et demande de subventions**
- 313/2018 Validation du programme annuel GERPLAN 2018**
- 314/2018 Conditions de mise à disposition des Labs du Val d'Argent à titre temporaire**
- 315/2018 Elargissement des services proposés par le Pôle Culture**
- Divers**

M. Pierrot HESTIN accueille l'assemblée réunie à la mairie de Lièpvre pour cette réunion du Conseil Communautaire et passe la parole au Président C. ABEL.

M. le Président C. ABEL salue également les membres présents, ouvre la séance et propose d'ajouter 2 points non prévus initialement à l'ordre du jour :

- 314/2018 Conditions de mise à disposition des Labs du Val d'Argent à titre temporaire
- 315/2018 Elargissement des services proposés par le Pôle Culture

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Administration Générale – Finances

Administration Générale

308/2018 Adoption du procès-verbal de la séance du 30/11/2017

Sans observation sur le procès-verbal M. le Président propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la réunion du 30/11/2017.
Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

309/2018 SPL « EVA » Projet de manifestation « MOUV SANS C »

M. le Président expose :

« L'article 3 des statuts de la SPL « EVA » que nous avons approuvés le 29 janvier 2015 indique que la SPL « a pour objet de contribuer au rayonnement et au développement du Val d'Argent en concevant, organisant et développant des événements économico-touristiques de notoriété locale, départementale, régionale, nationale et internationale ».

La SPL exerce ses activités pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions de prestations intégrées passées avec ceux-ci s'inscrivant dans le cadre des relations « in house ». En effet la SPL ayant le statut de quasi-régie, les conventions conclues entre elle et la collectivité sont passées sans mise en concurrence.

Dans ce cadre je vous propose de confier à la SPL l'organisation d'une nouvelle manifestation : MOUV SANS C.

Notre collectivité ne versera pas de rémunération à ce titre.

Voici une brève description du projet d'évènement :

Mouv' sans C est un salon commercial et ludique dédié à l'art de se déplacer de manière dé-carbonée. Déplacer : marcher, rouler, voler, nager, grimper

- *Commercial :*

Ce salon s'adresse à l'ensemble des entreprises qui inventent, fabriquent, distribuent, vendent des véhicules ou engins ne générant pas ou très peu de carbone (ex : vendeurs de vélos, de trottinettes électriques, de moto électrique, de parapentes, de voitures à hydrogène....).

Il s'adresse également à tous les exposants qui utilisent des engins non carbonés dans le cadre de leurs activités de loisirs (ex : promenade en segway, circuit enduro, parc aventure...)

Il met également en avant toutes les associations qui ont un lien avec le développement de la mobilité douce (AVERE....)

- *Ludique :*

L'intérêt de ce salon est la mise à disposition de trois circuits pour pouvoir tester les produits qui seront mis à l'essai par les exposants :

- *Une piste « cross » (ex : essai des VTT et moto cross)*
- *Une piste « urbaine » (ex : trottinette ou roller...)*
- *Un circuit road (essai des voitures ou vélos électriques)*

Date : du dimanche 29 avril au mardi 1^{er} mai 2018 (pont du 1^{er} mai)

Horaires : de 10h à 19h

Lieux : Sainte-Marie-aux-Mines

- *Hall de Val Expo*
- *Cour de Val Expo*
- *En fonction du nombre d'exposants, il est envisagé de prolonger la manifestation dans le parc Jules Simon.*

Ce salon sera gratuit pour les visiteurs.

Les recettes seront générées par la vente de surface d'exposition (tarif : de 30€/m2 pour une surface nue à l'extérieur à 60€/m2 pour une surface équipée dans un hall)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de confier à la SPL « EVA » l'organisation de la manifestation MOUV SANS C décrite ci-dessus et dont la 1^{ère} édition pourrait avoir lieu du 29 Avril au 1^{er} Mai.

Délibération adoptée par 8 voix pour (Claude ABEL, Philippe JAEGI, Bernadette WALLER, Florence SAULAS, Paul DROULLON, Marie-Christine SALBER, Pierrot HESTIN et Denis PETIT),

7 contre (Nadège FLORENTZ, Agnès HENRICHS, Rémy VOINSON, Claudine EGERMANN, Jean-Pierre HESTIN, Pierre LEISY et Patrick FEIL)

et une abstention (Claude SCHMITT)

Madame Marie-Christine SALBER demande quelles personnes de la vallée vont participer.

Monsieur le Président cite l'exemple de Monsieur Michel GEORGES.

Monsieur Patrick FEIL demande si ce n'était pas prévu à Ste Croix-aux-Mines au départ.

Madame Marie-Christine SALBER souhaite dans les années futures une délocalisation dans les autres communes.

Monsieur le Président répond que ceci est possible, notamment si on arrive à faire grandir cette manifestation.

Monsieur Paul DROUILLON indique qu'il a contacté l'AFHYPAC et qu'il pourrait faire une conférence à ce titre.

Madame Agnès HENRICHS formule des remarques sur la forme et le fond :

- La forme : Madame Agnès HENRICHS a découvert la semaine dernière ce projet qui est déjà bien avancé, tout est « mouliné ». Elle aurait souhaité que la commission « développement local » traite ce sujet : cela aurait été son rôle. Madame Agnès HENRICHS n'est pas d'accord avec ce mode de gouvernance.
- Le fond : Madame Agnès HENRICHS pensait que c'était une mouture légèrement différente du salon de la randonnée, avec les clubs vosgiens, les Marcheurs du Val d'Argents, les Vals Trotteurs, un Jardin Passionné, ... Elle se demande comment on pourra dans ce bref délai intégrer ces associations.

Madame Nadège FLORENTZ estime qu'il y a un risque de lancer quelque chose qui n'est pas abouti et qu'il manque les dimensions écologique et pédagogique.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN abonde dans le sens de Mesdames Agnès HENRICHS et Nadège FLORENTZ. Il rappelle qu'il a été sollicité par des associations en juillet et qu'il souhaitait que la SPL étudie la faisabilité d'une manifestation autour de ce thème de la randonnée. Depuis la SPL n'est pas revenue vers la CCVA.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN estime que les 28 000 euros de déficit de cette manifestation devraient être déduits de la subvention versée par la CCVA plutôt que de faire quelque chose que la CCVA ne demande pas.

Monsieur Claude SCHMITT indique que ce projet comporte un aspect positif et un aspect négatif :

- Aspect positif : création d'une animation supplémentaire en Val d'Argent.
- Aspect négatif : on spéculé sur 50 à 100 exposants : il faudra les trouver. Il y a quand même un déficit de 28.000 euros, alors que l'on dit qu'il ne faut pas dépenser d'argent.

Monsieur Pierrot HESTIN indique que ce projet n'est pas une découverte, un moment donné il faut y aller.

Monsieur le Président indique :

- Qu'il avait annoncé ce projet de manifestation à l'automne (voir PV du Conseil Communautaire du 30/11/2017).
- Que le Conseil d'Administration de la SPL a été associé : ce C.A. a validé le fait de dire que c'était un bon projet.
- Qu'il reconnaît que ce projet aurait pu être évoqué en commission de développement local.
- Que les associations ne sont pas écartées, elles sont souhaitées : la porte est ouverte cette année et les années suivantes.

Monsieur Paul DROUILLON indique que ce sujet a été évoqué en commission permanente avant la fin novembre et que cela fait plusieurs années que l'on souhaite faire venir des véhicules décarbonés dans le Val d'Argent.

Monsieur Denis PETIT indique qu'il a du mal à s'y retrouver : la CCVA est actionnaire à 40 % : c'est bien à la SPL d'organiser par rapport à la commande faite, et cela ne coûtera rien à la CCVA.

Monsieur Philippe JAEGI indique que le Conseil d'Administration de la SPL est composé d'élus et qu'il a validé ce projet : à quoi sert-il alors ? Il ajoute qu'en novembre 2011, si on avait discuté autant, Minéral et Gem serait actuellement à Colmar.

Monsieur Claude SCHMITT pense que ce ne sont pas des situations comparables : la bourse existait déjà, avec pignon sur rue.

Madame Marie-Christine SALBER ajoute que ce projet lui plaît, du moment que l'on ne prend pas de risque et qu'on est les premiers à le réaliser. La Bourse aux Minéraux et le Carrefour Européen du Patchwork sont aussi nés dans la vallée et ont bien grandi.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

310/2018 Patchwork – Modes et Tissus Automne : Organisation aux mêmes dates

M. le Président expose :

L'article 3 des statuts de la SPL EVA précise qu'« au jour de sa création les actionnaires confient à la SPL l'entière organisation des manifestations déjà existantes, à savoir : Minéral et Gem – Carrefour Européen du Patchwork (CEP) – Modes et Tissus Printemps – Modes et Tissus Automne ».

Jusqu'à ce jour ces manifestations avaient lieu à des dates différentes. Le constat est actuellement le suivant :

Mode et Tissus automne est une manifestation coûteuse qui perd environ 30 000 euros malgré les nombreux efforts de l'organisation.

- La date habituelle d'octobre pose problème car elle coïncide avec :
 - o Les vacances scolaires
 - o Les salons (avec des thèmes qui se rapprochent de MT) à Mulhouse et à Colmar
 - o Les salons des tissus organisés par les hollandais
- Il est de plus en plus difficile de trouver des exposants à cette période.

Face à ce constat la SPL suggère d'organiser Mode et Tissus Automne (qui serait renommé « Salon Sur Mesure by Mode et Tissus ») en même temps que le carrefour du patchwork, ce qui permettrait :

- De réduire des couts par une mutualisation des frais d'organisation et de personnel
- De mutualiser les services, ce qui serait bénéfique aux visiteurs (mutualisation des parkings, des navettes....)
- De profiter de la clientèle étrangère du CEP qui n'est pas la même que celle de Mode et tissus
- De faire profiter de la clientèle régionale de Mode et tissus au CEP
- D'augmenter le nombre de visiteurs dans la vallée, avec une communication distincte pour chacune des manifestations et en y ajoutant une communication commune « deux événements textiles dans la Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines »

Pour information les différences avec le salon Mode et Tissus printemps seraient notamment les suivantes :

- Entrée **gratuite** au Salon sur Mesure by Mode et Tissus (car l'espace commercial du CEP l'est).
- Le salon aurait lieu dans les locaux de l'Espace Osmont (Normalu), au RDC, ainsi que sur les parkings qui l'entourent (sous tente)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE l'organisation **aux mêmes dates** des manifestations « Carrefour Européen du Patchwork » et « Modes et Tissus Automne »

Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Madame Marie-Christine SALBER pose la question des exposants de prestige.
Monsieur le Président répond que la SPL les a rencontrés : ils seront toujours là car la manifestation ne sera pas une manifestation « au rabais ».

Administration Générale – Personnel

Personnel

311/2018 Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance - Mise en concurrence par le Centre de Gestion

M. le Président expose :

« Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique. »

LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 Janvier 2018 ;

Vu l'exposé du Président ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DÉTERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière est de 180 € par an et par agent

Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Environnement /Paysage & Développement Local

Développement Local

312/2018 : Transformation du bâtiment de la Porte d'Alsace – Validation et demande de subventions

La Communauté de communes du Val d'Argent, engagée depuis des années dans le maintien de l'agriculture de montagne et le développement de l'attractivité du territoire, souhaite profiter des deux projets complémentaires de magasin de producteurs et de restaurant/traiteur (cf. délibération 306/2017), pour créer un véritable Relais fermier à l'entrée de Sainte-Marie-aux-Mines.

Lieu stratégique et vraie carte de visite du Val d'Argent, le bâtiment de la Porte d'Alsace joue un rôle essentiel pour le développement de la Vallée. Le bâtiment doit redevenir le lieu d'accueil et de rencontre qu'il a pu être par le passé.

En 2017, 12.000 euros ont été débloqués pour refaire l'étanchéité du bâtiment mais aucun investissement n'a été prévu pour la réhabilitation et la transformation du site.

Au vue de l'avancement poussé des deux projets, il est proposé au conseil communautaire d'accélérer les démarches et de profiter de ce début d'année 2018 pour valider le projet, faire les demandes de subventions auprès des différents partenaires, et le cas échéant, d'engager les travaux nécessaires.

Plan de financement au 25/01/2018

DEPENSES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT (HT)	%
Bureau de contrôle et coordinateur SPS	6 500,00 €	Aides publiques		
Démolitions intérieures	5 500,00 €	Etat - DETR 2018	132 000	60%
Extension (bloc sanitaire)	77 000,00 €	Région Grand Est	44 000	20%
Aménagements intérieurs (cloisons, plafond, dégraisseur, monte-charges, électricité, etc.)	81 000,00 €	Autofinancement	44 000	20%
Aménagements extérieurs (éclairage, parking, façades, etc.)	50 000,00 €			
TOTAL AU 25/01/2018	220 000,00 €		220 000	100%

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération de transformation du bâtiment de la Porte d'Alsace ainsi que le plan de financement cité ci-dessus

APPROUVE l'inscription budgétaire correspondant au projet ci-dessus dans la section d'investissement du budget développement économique 2018.

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires financiers, notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, pour obtenir des subventions pour ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Madame Marie-Christine SALBER demande si les locaux seront opérationnels avant la Bourse aux Minéraux.

Monsieur Le Président espère que ce sera le cas bien avant, mais il faut une autorisation des financeurs avant de démarrer les travaux.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN est d'accord avec ce projet, il y a deux bons porteurs pour le faire fonctionner.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN ajoute que la CCVA devra cependant avancer la TVA.

Monsieur Le Président indique que cette TVA sera récupérée la même année.

Environnement /Paysage & Développement Local

313/2018 Validation du programme annuel GERPLAN 2018

Le Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 a intégré dans ses enjeux la dimension paysage et environnement. L'axe 6.2 « Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable » comprend la démarche GERPLAN, qui constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département du Haut-Rhin.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels. La poursuite des GERPLAN engagés est ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent grâce à un appel à projets annuel.

La Communauté de Communes du Val d'Argent a, parmi ses compétences, la « protection, mise en valeur de l'environnement - élaboration, suivi et mise en œuvre du Gerplan ». Grâce à cette compétence la CCVA est l'interlocuteur privilégié du Conseil Départemental et permet la réalisation d'actions portées par elle-même et par les acteurs du territoire (communes, associations...).

Au total, le programme d'actions 2018 fait état de 22 actions, dont 10 pour lesquelles la CCVA assure la maîtrise d'ouvrage.

Axe 1 : Maintenir une agriculture de montagne vivante et durable	Création d'un point de vente collectif dans le hall de la Porte d'Alsace (CCVA) Intégration paysagère du magasin de producteurs (Association MaProd) Equipement et aménagement du magasin de producteurs (Association MaProd) Valorisation de l'agriculture locale et animations autour du point de vente collectif (Association MaProd) Poursuite et structuration de la démarche Ecooparc (CCVA) Maintien et transmission des exploitations agricoles dans le Val d'Argent (Terre de Liens) Maintien et organisation des manifestations paysannes de la Vallée (Association Patrimoine Paysan de Montagne) Organisation du Festival de la Soupe (Association Un Jardin Passionnement)
Axe 2 : Connaître, préserver et valoriser le patrimoine paysager et naturel	Poursuite de la reconquête agricole et des animations à la Collinière (Association de la Collinière) Améliorations pastorales à Lièpvre (Commune) Création et animation d'un jardin partagé dans le quartier des Fougères à Sainte-Marie-aux-Mines (Commune/OPH) Préserver, entretenir et valoriser le Parc de la Villa Burrus (CCVA) Mise en place d'un observatoire contre la pyrale du buis en lien avec la FREDON Alsace (CCVA) Création d'un sentier botanique dans le Parc de la Villa Burrus (Association Un Jardin Passionnement) Achat groupé d'arbres fruitiers (Association Un Jardin Passionnement) Sensibilisation des scolaires à l'environnement (CCVA)
Axe 3 : Favoriser une architecture et un urbanisme de qualité	Elaboration du PLUI du Val d'Argent (CCVA) Soutien aux ravalements de façades et vitrines (CCVA/Communes) Maintien des permanences « Habitat et rénovation énergétique » dans les locaux de la CCVA (PETR/ADIL68)

Axe 4 : Prévenir des risques naturels liés à l'eau	Suivi du SAGE Giessen-Lièpvrette (CCVA)
Actions transversales	Développement du SIG (CCVA/Communes) Elaboration d'un PCAET Sélestat-Alsace Centrale (CCVA/PETR)

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions du GERPLAN 2018,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité (16 votants)

Culture - Patrimoine

Culture

314/2018 Condition de mise à disposition des Labs du Val d'Argent à titre temporaire.

Le Président expose :

« Suite à la délibération du Conseil Communautaire n° 177/2016 en date du 26/05/2016, le Président propose de préciser les conditions de mise à disposition des Labs du Val d'Argent.

Le Président distingue les cas suivants :

Cas n° 1. La mise à disposition des Labs, pour des manifestations événementielles présentant un intérêt intercommunal ou un caractère public

- Le principe proposé est de mettre gratuitement à disposition le bâtiment à la structure ou qui en fait la demande.
- Le nettoyage à l'issue de l'utilisation du site sera assuré par un prestataire de service choisi par la Communauté de Communes, qui refacturera cette prestation à prix coûtant au demandeur.
- Une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité, gaz...) sera due par le demandeur, couvrant les journées d'ouverture du site au public. Cette somme forfaitaire est fixée à 20 € TTC / jour pour l'année 2018. Ce montant pourra faire l'objet d'une éventuelle révision de prix chaque année.
- Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé avant et après la mise à disposition des lieux, en présence d'un employé de la Communauté de Communes et du demandeur.
- Le demandeur souscrira obligatoirement une assurance de responsabilité civile pour couvrir les éventuels dégâts occasionnés lors de l'utilisation temporaire des lieux et / ou du matériel et mobilier qui lui sont confiés.
- Les bâtiments étant soumis à la législation régissant les Etablissements Recevant du Public (ERP), le demandeur prendra obligatoirement connaissance des capacités théoriques d'accueil des lieux mis à disposition, du règlement intérieur, ainsi que des règles de sécurité et conduites à tenir en cas de sinistre. Le demandeur prend acte de l'interdiction de fumer dans les bâtiments, classés

comme des lieux publics. La Communauté de Communes se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles par le demandeur.

Cas n°2. La mise à disposition des Labs pour des manifestations événementielles présentant un caractère privé.

Le principe proposé est de mettre à disposition à titre onéreux le bâtiment à la structure ou à la personne qui en fait la demande, contre le versement d'une somme forfaitaire journalière. Le coût demandé est destiné à couvrir les frais de mise à disposition, et inclut une participation aux frais de fonctionnement et de nettoyage des lieux.

Le tarif proposé est le suivant :

- Labs du Val d'Argent 250 € TTC / jour
- Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé avant et après la mise à disposition des lieux, en présence d'un employé de la Communauté de Communes et du demandeur.
- Le demandeur souscrira une assurance de responsabilité civile pour couvrir les éventuels dégâts occasionnés lors de l'utilisation temporaire des locaux et / ou du matériel et mobilier qui lui sont confiés.
- Les bâtiments étant soumis à la législation régissant les Etablissements Recevant du Public (ERP), le demandeur prendra obligatoirement connaissance des capacités théoriques d'accueil des salles ou des bâtiments demandés, ainsi que des règles de sécurité et conduites à tenir en cas de sinistre. Le demandeur prend acte de l'interdiction de fumer dans les bâtiments classés comme des lieux publics. La Communauté de Communes se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles par le demandeur. »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les principes de mise à disposition énoncés

VALIDE les propositions tarifaires au titre de l'année 2018

PREND ACTE que ces propositions tarifaires pourront être reconduites ou modifiées chaque année, par délibération prise par le Conseil de Communauté.

AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition, selon les principes énoncés.

Délibération adoptée à l'unanimité (16 votants)

Culture - Patrimoine

Culture

315/2018 Elargissement des services proposés par le Pôle Culture

Le Président expose :

« Depuis la fermeture de la librairie localisée à Sainte Marie aux Mines, les agents de la Médiathèque et des Labs enregistrent une augmentation des demandes de photocopies en couleur et de reliure de dossier. Bien

que les services soient en capacité de répondre à cette demande, il n'existe aujourd'hui aucun tarif encadrant ce service.

Le Président propose donc d'élargir les services proposés par le Pôle Culture aux photocopies couleurs et aux reliures.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Photocopie couleur A4 : 0,40 € / unité
- Photocopie couleur A3 : 0,70 € / unité
- Reliure spirale ≤ 10mm : 2,50 € / unité
- Reliure spirale ≥ 11mm : 3,50 € / unité

Ces services seront encaissés par la régie de recettes de la Médiathèque du Val d'Argent. »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'élargir les services du Pôle Culture aux photocopies couleurs et aux reliures de dossier.

VALIDE les propositions tarifaires au titre de l'année 2018.

PREND ACTE que ces propositions tarifaires pourront être reconduites ou modifiées chaque année, par délibération prise par le Conseil de Communauté.

Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Madame Agnès HENRICHS rappelle que le poste de 3^{ème} Vice-Président est vacant, que la CCVA ne verse donc plus l'indemnité : elle souhaite que le montant correspondant soit affecté aux Labs et au Pôle Culture.

Monsieur Le Président note cette demande.

POINTS DIVERS

A. DEMOGRAPHIE DU VAL D'ARGENT

Madame Agnès HENRICHS estime qu'il faudrait se pencher sur les chiffres parus dans la presse du 13 janvier 2018 : entre 2010 et 2015 la population du Val d'Argent a diminué de 0,9 % (9875 habitants en 2015).

Madame Agnès HENRICHS a été étonnée que Lièpvre n'ait pas enregistré d'accroissement et que Rombach-le-Franc ait connu une baisse (-1.2%) identique à Sainte-Marie-aux-Mines (-1.3%).

La baisse à Sainte-Croix-aux-Mines est plus limitée (-0.3%), mais la commune est descendue sous la barre des 2000 habitants, seuil qui conditionne bien des dotations.

Madame Agnès HENRICHS estime que la CCVA doit se pencher sur ce problème essentiel.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique que la CCVA a les services qu'il faut (Petite Enfance, Pôle Culture,...) et qu'il manque une stratégie de communication.

Monsieur le Président ajoute qu'effectivement il ne suffit pas de faire, mais il faut aussi faire savoir : il faut commencer à réfléchir en « message Alsace Centrale » et chercher la meilleure méthode de communication.

Monsieur Philippe JAEGI estime que l'amélioration de l'axe routier sera primordiale pour relancer la démographie.

B. MEDIATHEQUE – SERVICE DE PORTAGE A DOMICILE

Monsieur Jean-Pierre HESTIN rappelle que ce service est opérationnel et souhaite que tout le monde en fasse la promotion.

Madame Agnès HENRICHS souhaite que - au moins lors du premier contact - ce soient des bénévoles (qui connaissent les gens) qui fassent la démarche.

C. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur Claude SCHMITT rappelle que ce sujet va à nouveau être évoqué et souhaite que la commune de Lièpvre intègre cela dans son budget 2018 ;

Monsieur Denis PETIT répond qu'il est nécessaire de réunir la CLECT avant de revoir les attributions de compensation.

Monsieur le Président ajoute que ce sujet n'est pas forcément le plus important.

D. VOIE FERREE LIEPVRE - SELESTAT

Monsieur Denis PETIT indique qu'à compter du 01 février 2018 plus aucun train ne remontera la vallée.

Les élus décident d'adopter la motion suivante :

Développement économique

MOTION CONTRE L'ARRET DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES EN VAL D'ARGENT

Le Président expose :

« Le prestataire qui assure le transport de marchandises pour Hartmann sur la voie ferrée a annoncé ne plus pouvoir le faire à partir du 1^{er} février 2018.

La SNCF lui avait demandé, ainsi qu'à Hartmann, d'assurer l'entretien de la ligne à partir de 2018 et en cas de refus, l'éventualité de démonter la ligne a été évoquée.

Cette décision provoquerait le transfert de marchandises sur la route (environ 5 camions par jour), augmentant ainsi la pollution et les problèmes de sécurité qui sont déjà très importants sur la RN59.

Elle irait de plus à l'encontre de la nécessité de développer le trafic ferroviaire. »

Le Conseil de Communauté

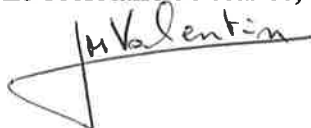
DEMANDE à SNCF Réseau le maintien et la modernisation de la voie ferrée Sélestat – Lièpvre afin d'assurer la desserte de Bois l'Abbesse et de la future zone de Danielsrain.

SOLLICITE le soutien de tous les élus du Pôle d'équilibre territorial et rural SELESTAT – ALSACE CENTRALE pour le maintien et la modernisation de la voie ferrée Sélestat – Lièpvre

Motion adoptée à l'unanimité

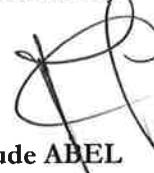
Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 H 45.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN

Le Président,



Claude ABEL

